

Amiens, le 27 Mars 2015,

Explication de vote par Franck Delattre

Abstention sur le rapport n°811-02-2 « Convention d'exploitation TER 2013-2018 : Avenant n°3 » lors de la Commission Permanente du 27 mars 2015

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Cher-e-s collègues,

Les élus du groupe écologiste ne voteront pas ce nouvel avenant à la convention TER pour signifier leur **refus d'une dégradation du service ferroviaire dont la Région devrait en plus subir les conséquences financières.**

En effet, cet avenant prévoit une facture supplémentaire de plus de 2 millions d'euros pour la Région, pour faire face à la baisse des ventes de billets TER, elle-même en partie résultante de la dégradation du service.

Alors que cet avenant prévoit également de **nouvelles fermetures de guichets en gare**, les écologistes proposent de revoir la vente de billets dans une perspective plus globale de **pôles de services publics autour des gares**, en complémentarité avec les dispositions prévues par la DRA « quartiers de gare ».

Enfin, alors que cet avenant prévoit d'intégrer des modifications d'offres liées à la mise en place de la nouvelle grille horaire 2015, les écologistes demandent leur report après la **prise en compte de la parole des usagers lors des comités d'étoiles ferroviaires prévus en Avril.**

Si une grille horaire parfaite n'existe évidemment pas, des aménagements sont cependant techniquement et financièrement possibles. Ils doivent être mis en œuvre :

Pour **améliorer la régularité des cadencements** (à Pont Ste Maxence ou Rieux par exemple) et **éviter les « trous d'offres » trop importants en heures creuses dans certaines gares picardes** (Amiens notamment entre 8h38 et 11h23 vers Paris, et entre 20h04 et 22h38 vers Amiens), **mais aussi pour éviter les trains bondés en situation « normale ».**